

dinaires, les frais de voyage et de séjour excéderont le taux déterminé par les articles précédents, les fonctionnaires et employés pourront réclamer le remboursement sur mémoire certifié et appuyé, autant que possible, des pièces justificatives.

Art. 8. Notre Ministre des colonies veillera à ce qu'aucun voyage ne soit entrepris aux frais de l'État que lorsque la nécessité en aura été reconnue et à ce qu'il ne se prolonge pas au delà des besoins du service.

Notre Ministre des colonies (M. J. RENKIN) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

324. — 28 novembre 1908. — Loi
contenant le budget du ministère des colo-

nies pour l'exercice 1908 (1). (Monit. du 29 novembre 1908.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Les dépenses de l'administration centrale du ministère des colonies pour le mois de décembre 1908 sont fixées à 80,047 fr. 50 c., conformément au tableau ci-annexé. Ces dépenses seront couvertes par les ressources ordinaires du trésor.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des colonies, M. J. RENKIN.)

Budget du ministère des colonies pour l'exercice 1908.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
ADMINISTRATION CENTRALE			
1	Traitement du ministre	3,500 »	80,047 50
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'administration centrale	49,537 50	
3	Fournitures de bureau et divers : matériel, registres et imprimés. Bibliothèque. Frais de publication du <i>Bulletin officiel</i> et des <i>Annales du Musée</i> . Abonnements aux journaux et périodiques, etc.	9,400 »	
4	Entretien des immeubles et salaire du personnel préposé à cet entretien. Mobilier, chauffage, éclairage, téléphones, menues dépenses et divers	43,350 »	
5	Subvention au Congrès de navigation, au Congrès des chemins de fer et à l'Association d'agronomie coloniale. Participation dans les frais de bureau de la Conférence de Bruxelles, du bureau des tarifs douaniers, du bureau de Berne et du bureau central de l'Association internationale sismologique.	Pour mémoire.	
6	Frais de route et de séjour	460 »	80,047 50
7	Dépenses imprévues non libellées au budget	4,400 »	

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1908-1909.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et projet de loi, n° 7. Séance du 18 novembre 1908. — Rapport, n° 12. Séance du 20 novembre 1908.

Annales parlementaires. — Discussion générale, examen des articles et adoption. Séance du 26 novembre 1908.

SÉNAT.

Session de 1908-1909.

Documents parlementaires. — Rapport lu à la séance du 27 novembre 1908.

Annales parlementaires. — Discussion générale, examen des articles et adoption. Séance du 27 novembre 1908. (Note du *Moniteur*.)